Il est possible et nécessaire d'empêcher la baisse des retraites

lemonde.fr/idees/article/2019/07/17/il-est-possible-et-necessaire-d-empecher-la-baisse-des-retraites_5490164_3232.html

Les Français continuent de partir à des âges très différents selon le régime de retraite duquel ils dépendent. JOËL SAGET / AFP

Tribune. Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, s'apprête à rendre un rapport pour une réforme « systémique » des retraites. Présentée comme un tournant, elle risque de graver dans le marbre la dégradation du système actuel : le niveau de vie des retraités va décrocher par rapport à celui des actifs.

En 2012, la pension nette moyenne représentait 62 % du salaire net moyen ; selon les projections du Conseil d'orientation des retraites, elle n'atteindra que 48 % en 2040. Le risque n'est donc pas que les générations futures n'aient pas de retraite, mais que, pour beaucoup, majoritairement les femmes, la pension se confonde avec un minima social, faisant de la retraite une période d'appauvrissement marqué, sans espoir d'amélioration.

> « Si les ressources n'augmentent pas, des retraités de plus en plus nombreux vont devoir se partager une part fixe de la richesse nationale, soit une part individuelle plus faible »

La baisse programmée n'est pas liée au système actuel ou au futur système « à points », mais à la décision politique de figer les ressources à « 14 % du produit intérieur brut (PIB) au maximum ». Le rapport du nombre de retraités à la population active va continuer d'augmenter, principalement du fait de l'allongement de l'espérance de vie. Aussi, si les ressources n'augmentent pas, des retraités de plus en plus nombreux vont devoir se partager une part fixe de la richesse nationale, ce qui veut dire une part individuelle plus faible.

La réforme laissera chacune et chacun devant un dilemme : une retraite beaucoup plus faible à 62 ans ou une retraite un peu plus faible plus tard (assortie souvent d'une période de chômage ou de précarité avant la retraite).

C'est ce choix qu'ont fait au cours des décennies précédentes de nombreux pays européens : l'Allemagne, l'Italie et la Suède. Mais il s'est fait au prix d'une dégradation sérieuse du niveau de vie des retraités et il est aujourd'hui assez largement remis en cause par les pays qui l'ont adopté.

Série. Le mirage du système suédois de retraite
Si l'on ne se résout pas à cette baisse, il est nécessaire de mobiliser des financements supplémentaires. Les pistes sont nombreuses : taxer le capital, lutter contre l'évasion fiscale ou réduire les niches fiscales. Ces pistes seraient utiles pour financer l'éducation, la dépendance ou la transition écologique, mais elles ne correspondent pas à la logique de répartition propre aux retraites. La piste correspondant à cette logique n'est, elle, plus jamais évoquée en raison du véritable « tabou » qui pèse sur elle : l'augmentation du taux de cotisation, qui permettrait de partager les hausses futures de revenus entre actifs et retraités.

Un sentier de hausse de cotisations permettrait d'égaliser la croissance des salaires et des retraites, plutôt que de laisser les salaires augmenter pendant que les retraites déclinent. Pour cela, il suffirait d'augmenter les cotisations de 0,2 point par an pendant les trente prochaines années ; le taux de cotisation sur salaire brut passerait alors de 28 % aujourd'hui à 34 % en 2050.

Tribune. Réforme des retraites : « Après les salaires flexibles, voici les pensions flexibles ! »
Depuis les années 1980, un discours idéologique a désigné les cotisations sociales comme responsables de tous les maux. Certes, dans certaines conditions, la hausse des cotisations employeurs peut être défavorable à l'emploi. Notamment lorsque les employeurs répercutent la hausse sur les prix, entraînant ainsi une moindre compétitivité des produits français. Ou encore si les employeurs intensifient le travail et ralentissent les embauches.

Hausses de salaires réduites

En revanche, une hausse des cotisations salariés ne se traduirait pas par une baisse de salaire net, mais par des hausses de salaire légèrement plus faibles (de l'ordre de 0,2 % par an). Evidemment, cela sera d'autant plus facilement accepté que les salaires seront dynamiques.

Les retraites ne valent-elles pas cela, notamment si l'on veut garantir aux jeunes générations la sécurité qu'a offerte le système de retraites aux générations précédentes ? Exclure a priori, comme le fait le gouvernement, tout relèvement des cotisations aujourd'hui et dans le futur est une position extrême, qui condamne les générations

d'actifs à avoir des pensions dégradées. Ce débat n'a pour l'instant pas lieu. Pourtant, des études permettent de penser que les salariés ne seraient pas opposés à une augmentation raisonnée des cotisations.

Lire aussi Retraites : le gouvernement repousse les économies de court terme
Dans le « baromètre » de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) », 84 % des répondants de 2018 se disent très opposés (60 %) ou opposés (24 %) à une baisse de leurs prélèvements au prix d'une baisse des pensions. Les personnes interrogées sont divisées sur leur solution « préférée » pour réformer le système (âge, durée, ou hausse des cotisations), mais rejettent largement la baisse des pensions. Le Baromètre de la confiance politique du Cevipof indique, lui, que 58 % des interrogés seraient favorables à une augmentation des ressources publiques pour financer les retraites.

Parce que le système des retraites est une pierre angulaire de notre modèle social, son avenir mérite de mettre en débat un relèvement raisonné du taux de cotisation.

Jean-Marie Harribey, économiste, coprésident du conseil scientifique d'Attac France ; **Eric Heyer**, économiste, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), enseignant à Sciences Po Paris ; **Christiane Marty**, ingénieure-chercheuse, membre de la Fondation Copernic ; **Dominique Méda**, sociologue, directrice de l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales, université Paris-Dauphine ; **Henri Sterdyniak**, économiste (OFCE) ; **Michaël Zemmour**, économiste, enseignant-chercheur à l'université de Lille.

Collectif

Réagissez ou consultez l'ensemble des contributions
Édition du jour

Daté du mercredi 17 juillet

Lire le journal numérique Les éditions précédentes
Les plus lus

1. François de Rugy démissionne et dénonce un « lynchage médiatique »
2. Mort du chanteur sud-africain Johnny Clegg, le « Zoulou blanc » qui combattait l'apartheid
3. Démission de François de Rugy : suivez en direct les réactions politiques

Dans la même rubrique